

Focus

In Memoriam

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris la disparition de Michel BAZEX le 27 mars 2019, à l'âge de 79 ans.



Notre collègue Michel Bazex a marqué le droit public des affaires par le rayonnement de son enseignement et de ses écrits en droit administratif, en droit de la concurrence, en finances publiques, sur la régulation des marchés et l'influence du droit communautaire sur le droit administratif.

Michel Bazex a été un des pionniers de la matière que l'on dénomme aujourd'hui *Droit public de la concurrence* ou *Droit public des affaires* avec, notamment, un article intitulé "*La concurrence réglée : secteur public et privé*", publié dans l'ouvrage dirigé par J.-M. Rainaud et R Christini, *Droit Public de la concurrence*, Paris, Economica, (1987). On peut également citer son article intitulé "*Problématique générale de l'intervention des opérateurs publics dans une économie de concurrence*" aux *Petites affiches*, en 1988 (n°100, p. 5). En outre, il a également publié l'article de référence sur le sujet, sobrement intitulé "*Le droit public de la concurrence*", publié à la *Revue française de droit administratif* en 1998. Cet article fondateur fait toujours autorité.

(suite p. 2)

Les nouvelles scientifiques

Ça s'est passé p.3-7

L'international p.7-8

Les jeunes chercheurs

Prix de thèse p.8

Les soutenances p.9

Publications p.10-13

Agenda p.14-15

De la décision du Conseil d'Etat *Million et Marais* (décision fondatrice) à la décision *Société EDA* (portant sur le domaine public) en passant par la décision *Coca-Cola* (portant sur la police des concentrations économiques), Michel Bazex a été le commentateur à *L'Actualité juridique de droit administratif* de toutes les grandes décisions du Droit public de la concurrence. Ce faisant, Michel Bazex a commenté et discuté les décisions de toutes les juridictions, qu'elles soient judiciaires, administratives, constitutionnelles ou européennes, dès lors que celles-ci se rapportaient à ses thèmes de prédilection. La consultation de tous les ouvrages de Droit public économique ou de Droit public de la concurrence révèle l'omniprésence de ses articles et commentaires sur tous les aspects de la discipline.

Michel Bazex avait également un goût très prononcé pour les analyses juridiques qui se situent aux confins du droit public et du droit privé (en particulier le droit commercial et le droit des sociétés), montrant ainsi le chemin vers des analyses transversales fécondes. À cet égard, il a par exemple écrit sur "*la référence à la législation commerciale dans le cadre des établissements publics industriels et commerciaux*" (Note sous cour d'appel de Paris, 1^{re} chambre A, 17 décembre 1991 *Electricité de France c/ Conseil supérieur consultatif des comités mixtes à la production et autres*, RFDA 1992) ou "*L'utilisation par les pouvoirs publics des méthodes de restructuration du bilan utilisées dans les sociétés commerciales*" (Mélanges Michel Jeantin, Dalloz 1999).

Très attaché à Nanterre, qu'il a rejointe en janvier 1982 et où il a effectué l'essentiel de sa carrière, il a dirigé le Centre de Recherches sur le Droit Public (CRDP) avec Pierre Subra de Bieusses puis Lucile Tallineau et il en a accompagné la transformation en 2006, pour conjuguer les recherches conduites en finances publiques et droit public économique.

Après avoir longtemps dirigé le DEA de droit public des affaires qui a formé des générations d'étudiants, il a innové pour créer un pont entre le droit et l'économie. Lancé en 2006, son Master en Concurrence et régulation des marchés, devenu depuis Master en Droit de l'Economie, a permis un dialogue fructueux entre les disciplines. Il a ainsi joué un rôle fondamental dans la création de la filière Droit-Economie, lancée à Nanterre, et qui constitue aujourd'hui une mention indispensable dans les offres de formation de toutes les universités.

À la retraite depuis 2008, il a continué à participer à la vie du CRDP et à écrire régulièrement. Outre ses fameuses « chroniques » à la revue *Droit Administratif* dont il a été un fidèle collaborateur depuis sa création par les éditions du Juris-Classeur, il a co-dirigé le *Dictionnaire des régulations* paru en 2016. Peu avant sa disparition, il faisait encore des recherches pour un prochain article.

Au-delà de son immense contribution au droit public des affaires, qui perd aujourd'hui l'un de ses géants et l'un de ses fondateurs, nous sommes nombreux à voir disparaître avec lui un proche, un ami, un mentor, un professeur, un directeur de thèse et un homme d'une gentillesse et d'une bienveillance incomparables avec lequel il était toujours stimulant d'échanger.

Toute l'équipe du CRDP, les membres de l'UFR DSP, mais aussi ses anciens étudiants et tous les enseignants du master droit de l'économie se joignent à la peine de sa famille.

Les nouvelles scientifiques

Ça s'est passé...

Au CHAD

Dans l'émission d'Emmanuel Laurentin, *La fabrique de l'histoire*, sur France culture

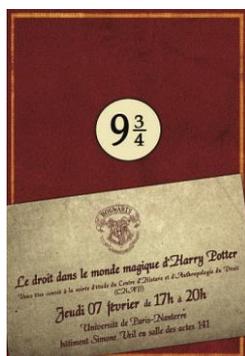


A l'occasion d'une série consacrée à *La Grande-Bretagne, l'Europe et les autres*, Emmanuel Laurentin a reçu Soazick Kerneis pour évoquer la présence romaine dans l'île de Bretagne dans les premiers siècles de l'Empire, le brassage de populations qu'a opéré Rome dans la nouvelle province. Des populations d'origines diverses et de statuts juridiques différents s'y côtoient. Rome est connue pour avoir développé une science juridique dont nous sommes encore les héritiers. Mais quelle était l'efficacité de la règle romaine à la périphérie de l'Empire ? De nouvelles sources – de petites tablettes de bois et des tablettes de malédiction – montrent les processus d'adaptation de la norme romaine, l'entrelacement des traditions qui favorise l'émergence de formes normatives inédites. A côté du *ius* émergeait déjà un *directum* et c'est le propre des mots que de montrer que l'héritage de Rome est à chercher aussi dans les formes populaires du droit.

Pour réécouter l'émission : <https://www.franceculture.fr/personne-soazick-kerneis>

Harry Potter et le droit, soirée d'étude du 7 février 2019

[Retour sur la soirée d'étude](#)



Le Centre d'Histoire et d'Anthropologie du Droit (CHAD) organise un nouveau rendez-vous trisannuel, les soirées d'études. Il s'agira à chaque édition de mettre en avant la transdisciplinarité mais aussi et surtout d'intégrer à la recherche universitaire des objets d'études considérés comme marginaux ou même indignes d'être pris en compte par le monde académique (les *dirty subjects*) : les littératures populaires, l'identité de genre, les appartenances ethniques, la télévision, les pratiques *underground*, la publicité.... En somme, les soirées d'études seront l'occasion de placer en regard le droit avec un thème inhabituel dans le domaine universitaire, un thème appartenant à la culture populaire ou marginale. Nos travaux qui réuniront des spécialistes de diverses disciplines se dérouleront plus tardivement qu'habituellement pour les journées d'études. Au jour, la recherche universitaire académique ; à la nuit, les thèmes qui apparaissent aujourd'hui plus décalés. La nuit secrète, la nuit mystérieuse, la nuit enveloppante nous semble le moment idéal pour que

se déroulent de pareilles recherches, qu'elles éclosent et peu à peu se développent et quittent le giron clandestin de l'obscurité.

La première session des soirées d'études du CHAD a eu lieu le jeudi 7 février et portait sur le thème du droit dans le monde magique d'Harry Potter. Effectivement, à l'heure où Harry Potter est au programme du baccalauréat anglais depuis 2008 ; à l'heure où la faculté de droit de Calcutta propose depuis la rentrée 2018 un cours intitulé « discriminations rencontrées dans l'univers magique d'Harry Potter » ; à l'heure encore où la recherche universitaire y compris juridique s'empare de ce sujet, il nous apparaissait opportun de faire le point, le temps d'une soirée, sur le droit potterien.

Cette première édition des soirées d'études a été un franc succès à plusieurs égards. Tout d'abord, parce que trois heures durant, des juristes venant aussi bien du droit privé, du droit public que de l'histoire du droit ont fait efficacement le point sur la question du droit dans l'univers d'Harry Potter. Il a été ainsi question de l'importance de Harry Potter pour le droit et son enseignement (Jean-Baptiste Thierry, Maître de conférence en droit privé, Université de Lorraine, Nancy) ; de la distinction des personnes et des choses dans Harry Potter (Antoine Touzain, docteur en droit privé, Université Paris II) ; du statut des créatures magiques dans l'univers magique dessiné par J.K. Rowling (Morgane Fortin et Maxime Tourette, doctorants en histoire du droit, Université Paris-Nanterre), de la qualification juridique de la bataille de Poudlard, climax dramatique des aventures du jeune sorcier (Antoine Lobry, doctorant en droit international, Université de Cergy-Pontoise) ou encore de la question de la confusion des pouvoirs dans le monde d'Harry Potter (Pierre Fressoz, Maître de conférence en droit public, Avignon-Université). Succès également en raison du large public venu assister aux communications et de la longueur de la séance de questions ayant succédé aux interventions des conférenciers.

Confortés par cette réussite, nous organiserons le 6 juin 2019, la deuxième édition des soirées d'études consacrée également au droit dans le monde magique d'Harry Potter. Il nous semblait en effet nécessaire de continuer nos travaux, persuadés que Harry Potter ne nous avait pas encore livré tous ses secrets. Nous espérons vous y voir nombreux.

Ralph Evêque, docteur, CHAD

Au CDPC

Conférence-débat le 15 mars 2019 sur *Les auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge*

[Retour sur la conférence](#)

Conférence-débat
**Les auteurs de violences sexuelles :
 prévention, évaluation, prise en charge**
 Suite au rapport issu de l'audition publique conduite en 2018 par
 la Fédération Française des Centres Ressources pour les
 Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (FFCRIAIVS)

animée par
 les étudiants du Master 2 Droit
 pénal et Sciences criminelles

avec la participation de
 Sophie BARON-LAFORET
 Psychiatre, Présidente de l'AFPC
 Samra LAMBERT
 Juge de l'application des
 peines au TGI de Crest
 Marc TOULIER
 Maître de conférences, UPN

Vendredi 15 mars 2019, 14h - 17h (Sax, Ven., Salle 352)
 UFR Droit et Science Politique de l'Université Paris Nanterre

La conférence a donné l'occasion aux étudiants du M2 Droit pénal de l'Université et au public présent d'échanger avec deux intervenantes, le Dr Sophie Baron-Laforet, psychiatre et présidente de l'Association Française de Criminologie, et Madame Samra Lambert, juge de l'application des peines, qui sont particulièrement impliquées dans la prise en charge des auteurs de violences sexuelles compte tenu de leurs fonctions et de leur participation, en 2018, à l'organisation d'une audition publique initiée par la FFCRIAIVS sous le patronage du Ministère de la santé en vue de dresser un bilan de la mesure d'injonction de soins (forme de soin pénalement ordonné qui s'intègre dans la peine de suivi socio-judiciaire et plus largement des mesures de sûreté

applicables aux auteurs de crimes et délits jugés particulièrement graves). Cette audition publique, qui s'est tenue au mois de juin 2018, a été suivie d'un rapport remis par le comité d'experts que présidait M. Jean-Marie Delarue, ancien contrôleur général des lieux de privation de libertés. Les propositions émises dans ce rapport ont fait l'objet d'une discussion et d'approfondissements avec les intervenantes, qui ont souligné les acquis et pistes d'amélioration nécessaires à une meilleure prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS).

Au rang des acquis, elles ont insisté sur l'intégration, dans notre pays, d'un système de prise en charge de cette population sensible qui repose sur une articulation désormais acceptée entre professionnels de la santé (principalement des psychiatres et des psychologues) et de la justice (magistrats et membres du service pénitentiaire d'insertion et de probation). La présence d'un "médiateur" en la personne du médecin coordonnateur, interface indispensable à un respect des pratiques professionnelles et à un suivi attentif des AICS, en est l'illustration, même si ce rôle a pu susciter des réserves à l'origine et continue de poser certaines difficultés dans sa mise en œuvre.

Si la question des moyens humains demeure problématique (pour parvenir à recruter suffisamment de professionnels de santé capables de faire "vivre" des suivis socio-judiciaire efficaces, mais aussi pour assurer un suivi réellement individualisé par les magistrats et conseillers pénitentiaires), le principe même de l'injonction de soins n'est ainsi plus remis en cause, 20 ans après l'entrée en vigueur de la loi à l'origine de cette mesure, et permet en particulier aux praticiens qui y contribuent d'amorcer une démarche thérapeutique que n'auraient pas toujours accepté un AICS, sans pour autant compromettre l'alliance thérapeutique indispensable à un traitement qui ait du sens.

Sur cette question comme sur les nombreuses autres qui ont réuni les étudiants et intervenantes, la conférence-débat a permis de "lever" certains tabous (autour de la castration chimique, des notions de dangerosité psychiatrique ou criminologique ou encore du déni) et de sensibiliser l'auditoire à l'importance des moyens à mettre en œuvre désormais pour une meilleure prévention des violences sexuelles.

Marc Touillier, Maître de conférences au CDPC

Au CEDIN

Conférences d'actualité

Quelles armes utiliser pendant un conflit armé ? par Clémentine Bories, le vendredi 5 avril 2019

"An overview of the state of play in intra-EU investment law" avec Mme Veronika Korom, Professeure à ESSEC Business School et avocate en arbitrage international à Bredin Prat, le 18 avril 2019.

Au CEDCACE

Colloque : *La réécriture du titre IV du Livre IV du code de commerce*, le 4 avril 2019

[Retour sur le colloque](#)



Le CEDCACE a organisé, le 4 avril 2019, un colloque sur la réforme du titre IV du livre IV du code de commerce, qui a permis de présenter l'ordonnance qui sera adoptée à la fin du mois d'avril. C'est un pan important du droit des contrats d'affaires qui va être ainsi modifié.

Le colloque, qui a été ouvert par le député Daniel Fasquelle, a permis à plusieurs universitaires, dont trois membres du CEDCACE (Marine Michineau, Olivier Deshayes et Anne-Sophie Choné-Grimaldi) de confronter leur point de vue. La magistrature était représentée par Irène Luc, ex-présidente de la Chambre 5-4 de la Cour d'appel de Paris, actuelle vice-président de l'Autorité de la concurrence. Cette manifestation s'est achevée avec une table-ronde qui a permis un large débat entre différents représentants d'intérêts : la FNSEA pour

le secteur agricole, l'ANIA pour l'industrie agro-alimentaire et la FCD pour la grande distribution. Les actes du colloque seront prochainement publiés dans la revue Concurrences.

En collaboration avec le CTAD-CREDOF, cycle de conférences, *Touche pas à nos vieux... : 2^e conférence, 14 mars 2019, Autonomie et vieillissement*

[Retour sur la deuxième conférence](#)



La deuxième conférence du cycle « Touche pas à nos vieux ! » a eu lieu le 14 mars dernier, tout juste deux semaines avant la remise du rapport du conseiller d'État, Dominique Libault, qui fait suite à la concertation nationale « Grand âge et

Autonomie ». Lancée au mois d'octobre dernier par Agnès Buzyn en vue d'une réforme législative que la ministre promet « ambitieuse », cette

concertation est partie notamment du constat qu'en 2060, le nombre de personnes en perte d'autonomie atteindrait 2,45 millions, contre 1,6 million en 2030.

C'est précisément sur le thème de l'autonomie que Valentine Trépied, sociologue, et Stéphanie Hennette-Vauchez, professeure de droit public à Nanterre, ont croisé leur regard pour cette conférence du cycle (**dont la captation vidéo sera prochainement en ligne**).

Valentine Trépied, auteure d'une thèse en 2015 intitulée *Devenir dépendant, approche*

sociologique du grand âge en institution, a souligné le glissement sémantique qui s'est opéré au cours des 50 dernières années entre le concept de « dépendance », qualificatif de la vieillesse « qui va mal », employé dans les années 1970, et celui, apparemment plus positif mais non dénué d'ambiguïté, d'autonomie, à partir des années 2000. Elle a ainsi montré comment les EPHAD s'étaient emparés de cette notion d'autonomie pour en faire un outil de communication alors qu'il ressort de son expérience sur le terrain que l'injonction à l'autonomie fonctionne comme un mirage dans ces établissements. Les personnes âgées sont en effet soumises à des rythmes soutenus et uniformes qui ne leur sont pas adaptés (horaires pour la toilette, pour les repas...) ce qui ne peut que placer les résidents dans une dépendance à l'égard des professionnels et les conduit un peu plus vers la perte de leur autonomie.

En regard, Stéphanie Hennette-Vauchez a rappelé que l'autonomie – entendue comme le fait de se donner sa propre loi – constitue une notion centrale de la pensée juridique. Ainsi le droit civil s'est, bien avant d'envisager le corps de la personne, intéressé à sa volonté. Puis elle a montré que cette notion – qui n'est pas stabilisée et recèle encore de nombreuses questions quant à ses limites – n'est finalement qu'une fiction dans la mesure notamment où la volonté est nécessairement dépendante de la relation à

l'autre et de l'environnement dans lequel se situe celui qui consent. Faut-il pour autant abandonner le concept ? Sans doute pas, car notre droit ne saurait en trouver de meilleur. Mais il est nécessaire de sortir de la brutalité d'une conception trop binaire de l'autonomie c'est-à-dire d'une distinction tranchée entre la personne autonome et capable et celle qui ne l'est pas. Stéphanie Hennette Vauchez a alors souligné que le régime de protection juridique des personnes tend à atténuer cette frontière entre capacité et incapacité, pour un plus grand respect de l'autonomie des personnes vulnérables parmi lesquelles peuvent se trouver les personnes âgées. Le droit de la santé serait en revanche resté en retrait de cette dynamique de sorte qu'en situation de fin de vie, l'autonomie des personnes céderait encore le pas au pouvoir médical.

Mirage ici, fiction là, le concept d'autonomie n'est peut-être pas le plus approprié pour rendre compte de la situation des personnes très âgées et garantir leurs droits. Pour elles, le concept de vulnérabilité ou de fragilité pourrait être plus approprié. Ce sera le thème de notre prochaine conférence qui aura lieu à Nanterre le 23 mai 2019 à 17h30 en présence de Daniel Dreuil, médecin gériatre au CHRU de Lille et Diane Roman, professeure de droit public à l'Université de Tours.

Camille Bourdairé-Mignot (CEDCACE)

Tatiana Gründler (CTAD CREDOF)

touchepeanosvieux@gmail.com

L'international

Le CRDP a reçu du 13 au 17 mai 2019, le Pr **Alberto Lucarelli**, Professeur agrégé de droit constitutionnel et droit public à l'Université Federico II de Naples. Professeur invité à Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Avocat devant la cour constitutionnelle et les cours internationales d'arbitrage. Délégué du maire de la Ville de Naples pour l'institution du Pole Métropolitain. Ancien maire-adjoint aux biens communs, eau public et démocratie participative de Naples. Membre du

Comité scientifique du Gracle-Paris (Groupement de recherche sur les autonomies locales en Europe). Président de l'Institut international des études et recherches sur les Biens Communs (Paris). Membre de la "Commission Rodotà", instituée par le Ministre de la Justice pour la Modification des Normes du Code Civil relatives à la Propriété Publique et l'introduction de la notion des biens communs (2007-2008).

Sa visite a été l'occasion d'une conférence, le 16 mai 2019, sur le thème « Des biens communs dans le droit positif ».

Dans le cadre de son prochain séminaire, L'équipe théoris du CTAD est heureuse de vous inviter à une conférence le 24 juin prochain animée par **Alberto Puppo** sur le thème suivant : Kelsen et Hermann Cohen : l'humanisme entre idéalisme et réalisme juridique.

Alberto Puppo currently works at the Department of Law, Instituto Tecnológico Autónomo de México (ITAM). Alberto does research in Legal Fundaments and Public Law. His current project is 'Levinas, Cohen, Kelsen, and the concept of Responsibility.

Les jeunes chercheurs

Prix de thèse

Prix de thèse 2019 du Défenseur des droits

Afin d'encourager la production de travaux universitaires portant sur son périmètre de compétences (droits des usagers des services publics, défense des droits de l'enfant, lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité, respect de la déontologie de la sécurité, orientation et protection des lanceurs d'alerte), le Défenseur des droits a institué, depuis 2015, le Prix de thèse du Défenseur des droits.

Ce prix, d'une valeur de 10 000 €, s'adresse aux étudiantes et étudiants ayant soutenu leur thèse entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018, quelle que soit la discipline juridique ou de sciences humaines, sociales ou politiques concernée. La **date limite de dépôt** des candidatures pour cette année est fixée au **12 juin 2019**.

Les soutenances

Le 29 mars 2019, Otman KHALIFA a soutenu une thèse sur « La protection de la vie privée à l'ère des nouvelles technologies : une protection relative » sous la direction de Malik Boumediene (CTAD-CREDOF)

Le 6 mai 2019, Eun Joo LEE a soutenu une thèse sur « La modification de la relation de travail. Étude comparative des droits coréen et français » sous la direction d'Emmanuel Dockès (CEJEC)

Le 20 mai 2019, Jelena APARAC a soutenu une thèse sur « La responsabilité internationale des entreprises multinationales pour les crimes internationaux commis dans les conflits armés non internationaux » sous la direction de Marina Eude (CEDIN)

Le 6 juin 2019, Maxime DISCOURS va soutenir une thèse sur « L'arbitrage international à l'épreuve de l'expansionnisme du droit de l'Union européenne » sous la direction de Marina Eudes (CEDIN)

Le 5 juillet 2019, Licia BOSCO-DAMOUS va soutenir une thèse sur « L'indétermination du droit international dans la régulation des activités économiques des sociétés transnationales : une étude critique selon une approche réaliste » sous la direction d'Eric Millard (CTAD-Théoris)

Publications

Direction d'Ouvrage

Chaumette Anne-Laure et Nicolas Haupais, Religion et droit international, Pédone, collection Perspectives, **2019** 284 p.

Lochak Danièle, *Les droits de l'homme*, La Découverte, coll. Repères, 2018, 4^e éd.

Omarjee Ismaël, Droit européen de la protection sociale, Bruylant, 2018, 360 p.

F. Faberon-L. Wamytan-I. Laouvea-**A. Paturet** (dir.), Inégalités sociales et décolonisations. Les rééquilibrages de la Nouvelle-Calédonie, Actes du colloque de Nouméa, 14-15 décembre 2017, Paris, 2018.

Articles de revue

Forteau Mathias, The Legal Nature and Content of Due Regard Obligations in Recent International Case Law", The International Journal of Marine and Coastal Law (2019), pp. 25-42

Kerneis Soazick avec S. Guillemard, S. Ménetrey, « La vie formulaire. Entre procédure judiciaire et dérive administrative du droit d'hier à aujourd'hui », in International Journal of Procedural Law, vol. 8, 2018, p. 319-342.

Lochak Danièle « Pénaliser les violations des droits de l'homme ? », à paraître dans

Communications, n° 104, juin 2019, « Les droits humains au XXI^e siècle », p. 191-203

Michineau Marine, Champ et teneur du contrôle des conditions financières d'une offre publique en présence de valeurs mobilières donnant accès au capital: Note sous Cour de cassation (com.), 3 mai 2018, n° 15-26.273 (F-D). *Revue des Sociétés*, Dalloz, 2019, p. 114

Paturet Arnaud, De quelques aspects juridiques et sociétaux des sépultures des soldats dans l'ancienne Rome in Cahiers du CRiDHI, vol. 41, 2018 Gens de robe, gens de guerre : ordre public et social. *Revue en ligne* : <https://popups.uliege.be/1370-2262/index.php?id=546>. ISSN : 1370-2262.

Contribution à un ouvrage collectif

Champeil- Desplats Véronique, Etayer les justifications juridictionnelles de la protection des droits et libertés ? Les cas du référé-liberté et du contentieux constitutionnel », in E. Dubout, S. Touzé, Refonder les droits de l'homme, Paris, Ed. Pedone, 2019, pp. 265-277

Dockès Emmanuel - Le retour du licenciement abusif, *Dr. social* 2018 p.541

Dockès Emmanuel Conflit d'intérêts à la chambre sociale de la Cour de cassation et dérive des temps, Dall. 2018 p.1930

Dockès Emmanuel Le salariat des plateformes - à propos de l'arrêt TakeEatEasy, Dr. ouvr. 2019, p. 8

Forteau Mathias, V. Gowlland-Debbas, "Article 7 of the UN Charter" in A. Zimmerman and others (dir.), *The Statute of the International Court of Justice: A Commentary* (3^e edition, 2019)

Forteau Mathias « Les seuils de gravité d'une cyberattaque », in M. Grange, A.-T. Norodom (dir.), *Cyberattaques et droit international. Problèmes choisis*, 2018, pp. 23-44

Forteau Mathias Préface de R. Leboeuf, *Le traité de paix. Contribution à l'étude juridique du règlement conventionnel des différends internationaux*, Pedone, Paris, 2018, pp. 3-6

Forteau Mathias "Immunities and International Crimes before the ILC: Looking for Innovative Solutions", *AJIL Unbound*, 2018, Vol. 112, pp. 22-26

Forteau Mathias, Alison See Ying Xiu, "The US Hostage Rescue Operation in Iran – 1980", in T. Ruys, O. Corten (eds), *The Use of Force in International Law. A Case-based Approach*, Oxford University Press, Oxford, 2018, pp. 306-314

Halpérin Jean-Louis, -Remarques sur l'histoire énigmatique de la formation des premières générations de juristes japonais, in Cécile Guérin-Bargues, Hajime Yamamoto (dir.), *Aux sources nouvelles du droit. Regards comparés franco-japonais*, Paris, Mare et Martin, 2018, p. 17-32.

Halpérin Jean-Louis, Les Allemands et les Français font-ils la même science du droit

avec une cartographie des disciplines différentes ? in Ségolène Barbou des Places, Frédéric Audren (dir.), *Qu'est-ce qu'une discipline juridique ? Fondation et recomposition des disciplines dans les facultés de droit*, Paris, LGDJ, 2018, p. 119-133.

Halpérin Jean-Louis, L'épistémologie juridique de Max Weber, in Soulef Ayad-Begounioux (dir.), *Les Logiques du Droit*, Paris, Mare et Martin, 2018, p. 21-30.

Halpérin Jean-Louis, L'Europe comme concept juridique ? *Noesis* 30/31, 2018, p. 281-294.

Halpérin Jean-Louis, The triumph of judicial review : the evolution of post-revolutionary legal thought, in O. Morétau, A. Masferrer, K. A. Modéer (eds.), *Comparative Legal History*, London, Elgar Publishing, 2019, p. 261-283.

Halpérin Jean-Louis, Article 231 of the Versailles Treaty and Reparations : The Reparation Commission as a Place for Dispute Settlement ? in Michel Erpelding, Burkhard Hess, Hélène Ruiz Fabri (Hrsg.), *Peace Through Law, The Versailles Peace Treaty and Dispute Settlement After World War I*, Nomos, 2019, p. 193-203.

Kerneis Soazick « Ending and sustaining life; a historical and legal perspective », in Uwe Hellmann and Stephanie Rohlfing-Dijoux (eds), *Law and Culture: reciprocal regards on end of life*, Nomos, 2019.

Kerneis Soazick « Vies étrangères et pratiques normatives dans l'Empire tardif », in E. Chevreau, C. Masi Doria et M. Rainer (éds), *Mélanges en l'honneur de Jean-Pierre Coriat*, 2019.

Kerneis Soazick « Le justiciable et les actions du droit romain », in S. Amrani-Meki (dir.), *Et si on parlait du justiciable du 21ème siècle? coll Thèmes et Commentaires*, Dalloz, juin 2019.

Latty Franck, « FIFA and Human Rights in Qatar », in Horatia Muir Watt, Lucia Bíziková, Agatha Brandão de Oliveira, Diego Fernández Arroyo, (Ed.), *Global Private International Law. Adjudication without Frontiers*, Cheltenham/Northampton, Edward Elgar Publishing, 2019, pp. 152-160.

Latty Franck, « Sources du droit et religion : le droit transnational religieux », in Anne-Laure Chaumette, Nicolas Haupais (dir.), *Religion et droit international*, Paris, Pedone, 2019, pp. 143-158.

Lochak Danièle « Les migrations transdisciplinaires du droit des étrangers. Quelles causes ? Quels enjeux ? », in S. Barbou des Places et F. Audren, *Qu'est-ce qu'une discipline juridique ?*, LGDJ 2018, pp. 279-294

Lochak Danièle « Migrants, étrangers, réfugiés : une visibilité croissante », in S. Grosbon, *Résistance et résilience des Pactes internationaux de protection des droits de l'homme à l'épreuve d'une société internationale post-moderne* » Pedone, 2018

Lochak Danièle, Les droits de l'Homme : arme politique et cause civique », in E. Dubout et S. Touzé, *Refonder les droits de l'homme. Des critiques aux pratiques*, Pedone, 2018

Lochak Danièle, Postface à *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*, sous la direction de A. Lendaro, C. Rodier, Y. L. Vertongen, La Découverte 2019

Omarjee Ismaël, « Les outre-mers au coeur de la coopération territoriale européenne », in *L'Union européenne et la coopération régionale des outre-mers-Vers un renforcement du soutien européen ?* L'harmattan, 2018, p.35-52

Paturet Arnaud, Le senatus consulte ultime in J. L. Halpérin, S. Hennette-Vauchez, E. Millard (dir.), *L'Etat d'urgence, de l'exception à la banalisation*, Paris, 2017, Presses universitaires de Nanterre, collection actualités, p. 33-48, ISBN 978-2-84016-267-4.

Paturet Arnaud, Le dernier voyage de la chair in J. P. Andrieux-C. Combette-A. S. Condette Marquant-D. Rouger-Thirion (éds.), *La chair. Perspectives croisées*, Paris, Mare et Martin, 2017, p. 354-369.

Paturet Arnaud, Animalité et humanité dans le droit des successions en France sous l'Ancien Régime in G. Marrone (éd.) *Zoosemiotica 2.0. Forme e politiche dell'animalità*, Nuovi Quaderni del Circolo Semiologico Siciliano, Palerme, 2017, p. 361-372

Paturet Arnaud, Laïcité, pluralisme religieux et droit dans le monde romain antique in F. Faberon (dir.), *Laïcité et pluralisme religieux* (avec une préface de F. Lafaille), Presses universitaires Aix-Marseille, 2018, p. 45-61.

Paturet Arnaud, Les études genres, la société antique et le droit : un nouveau regard, in *Annals of Dimitrie Cantemir* » Christian University. Linguistics, Literature and Methodology of Teaching, volume XVIII N°2, 2017 (paru en 2018), p. 127-143.

Paturet Arnaud, Des verges sanguines, du bois et des bêtes : quelques remarques sur le châtement réservé au parricide dans le monde romain in *International journal for*

the semiotics of law, (31 pages à paraître sur support écrit ; mis en ligne par la revue : <https://link.springer.com/article/10.1007%2Fs11196-018-9589-2>).

Paturet Arnaud, Sujet, objet, res et nature : un aperçu historique de l'évolution du concept de chose de l'Antiquité au droit contemporain in *International journal for the semiotics of law*, (20 pages à paraître sur support écrit ; mis en ligne par la revue / <https://link.springer.com/article/10.1007%2Fs11196-018-9590-9>).

Paturet Arnaud, Théologie civique et droit dans l'ancienne Rome in *Liber Amicorum. Mélanges en l'honneur de Jean-Pierre Coriat*, Paris 2019, Presses de l'Université Panthéon Assas Paris II.

Communications dans des colloques avec actes

Lochak Danièle « La réparation des crimes antisémites de Vichy devant le juge administratif : les dogmes, la vérité historique et le droit », Colloque : « Procès Papon, vingt ans après », Bordeaux, mai 2018, Actes à paraître.

Lochak Danièle Conclusions du 13^e colloque international du CRDH : « La déclaration universelle des droits de l'homme 70 ans après : les fondements des droits de l'homme au défi des nouvelles technologies », Paris, décembre 2018, Actes à paraître.

Lochak Danièle « L'alerte éthique au service de la déontologie ? », Colloque : Les outils au service de la déontologie : regards croisés dans la fonction publique et dans l'entreprise », Orléans, décembre 2018, Actes à paraître.

Communication dans colloque

Champeil- Desplats Véronique, La rédaction législative et administrative inclusive : les pratiques en France », colloque « La rédaction législative et administrative inclusive. La francophonie entre impulsions et résistances, Genève, Université de Genève, 25 janvier 2019

Champeil- Desplats Véronique, « Droits et/ou normes », Le droits de libertés en question, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 28 et 29 mars 2019

Lochak Danièle « Quarante ans de combats contre les politiques migratoires et pour la défense des droits des étrangers », à l'invitation de l'association Nantes-Histoire, Nantes, janvier 2018

Lochak Danièle « Le Conseil d'État joue-t-il un rôle politique ? », Conférence à la Faculté de droit de l'Université catholique de Lyon, février 2018

Lochak Danièle « Droit d'asile et politique migratoire », conférence invitée par le service culturel de l'ambassade de France à Sofia, juin 2018

Lochak Danièle « Punir, intimider, stigmatiser : le droit pénal à l'épreuve du « risque migratoire », 28^e Colloque de droit des étrangers du Syndicat des avocats de France, Lille, septembre 2018

Lochak Danièle « Droits de l'homme, action humanitaire : quels fondements ? », intervention dans le cadre du DU « action humanitaire » à Dijon, mars 2019

Agenda

Colloques, journées d'étude, séminaires

14 mai 2019,

Dans le cadre du cycle sur les mythes fondateurs du Droit, Le mythe de la loi écrite à l'époque carolingienne par Magali Coumert (Université de Bretagne Occidentale), F 352, à 14h30, CHAD

16 mai 2019,

Autour de l'ouvrage de Véronique Champeil-Desplats, Théorie générale des droits et libertés, approche analytique, F 141, CTAD-CREDOF

16 mai 2019,

Dernière séance du séminaire sur la neutralité des juristes à Nanterre, bâtiment Veil, salle F. 352 à partir de 14h30, CTAD

23 et 24 mai 2019

Introduire le Droit, CTAD, Salle des conférences (Bat B) et ENS Bd Jourdan (salle 235c)

28 mai 2019

Journée en hommage à Jean-Maurice Verdier, IRERP, Bât. Weber.

6 juin 2019

Droit et magie dans le monde de Harry Potter, 2^e soirée d'étude, de 17h à 20h, F141, CHAD

13 juin 2019

Table ronde autour de l'ouvrage de Cyril Lemieux « la sociologie pragmatique », de 10h à 12h30, F 142, CTAD

14 juin 2019

Communication médiatique de l'Etat et droit international, CEDIN

24 juin 2019

Conférence d'Alberto PUPPO ; Kerlsen et Hermann Cohen : l'humanité entre idéalisme et réalisme juridique, de 17h à 19h, F 141, CTAD

24 juin 2019

Cérémonie de clôture EUCLID 2018-19, le lundi 24 juin 2019 à 16h en salle 352, CTAD, CREDOF

28 juin 2019

Centenaire du Traité de Versailles, CTAD

3 octobre 2019

A qui appartiennent les collections muséales (suite), CEDIN-CRDP-CEDCACE

Novembre 2019

Ligne(s) rouge(s) et seuils en matière de recours à la force, journée d'étude CDI/CEDIN

Décembre 2019

Journée Patrick Daillier, thème à définir, CEDIN (Sophie Grosbon)

Séminaire *Les pauvres, les très pauvres et le droit*, CHAD

15 mai 2019

Anne-Sophie Chambost, « Droit des pauvres/pauvre droits ? ».

22 mai 2019

Isabelle Boucobza, « Les droits sociaux dans les discours des constitutionnalistes : des constructions fragiles ».

Séminaire *Touche pas à nos vieux*, CEDCACE-CTAD-CREDOF

23 mai 2019

La vulnérabilité, avec Daniel Dreuil et Diane Roman

Cycle de conférences, *Les biens communs, un outil juridique à aiguïser*, CEDCACE-CRDP

23-24-25 octobre 2019

« L'eau, un bien commun ? », villa Finaly à Florence, CEDIN/CRDP

22 novembre 2019

« La personnification de la Nature » (CEDIN)

Ecole d'été

Du 17 au 28 juin 2019

Ecole d'été de droit international de Nanterre (Bâtiment F Simone Veil)
Organisée par le CEDIN (Anne-Laure Chaumette et Pierre Bodeau-Livinec)

Pour contacter La FiND

Mathieu Soula, directeur
m.soula@parisnanterre.fr

Carine Benayoun, responsable administrative
carine.benayoun@parisnanterre.fr

Université Paris Nanterre, Bâtiment F, Bureau 522
200 avenue de la République 92001 Nanterre Cedex
Tel : 01 40 97 78 16